

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

T +41 58 580 21 11
info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch

Votre contact
Dienstbarkeitsmanagement
dbkm@swissgrid.ch

Aux communes ayant des lignes à très haute tension sur leur territoire

29 septembre 2021

Projets de construction et modifications de plans de zones à proximité de lignes à très haute tension

Madame, Monsieur

Swissgrid est la Société nationale du réseau de transport ; en sa qualité de propriétaire, elle est responsable de l'exploitation sûre et non discriminatoire du réseau suisse à très haute tension (niveaux de tension 380/220 kV). En outre, son mandat légal comprend l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau de transport dans un souci d'efficacité et de viabilité environnementale. L'augmentation de la densification urbaine dans de nombreuses régions du pays représente un défi. Cela implique de nouveaux projets de construction et de transformation, ainsi que des modifications de plans de zones, y compris à proximité de lignes à très haute tension, qui peuvent affecter l'exploitation sûre et la protection de la population.

Pour Swissgrid, il convient en particulier de respecter les dispositions de l'Ordonnance sur les lignes électriques (OLEI), de ses explications complémentaires et de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). La saisie de projets de construction et les modifications de plans de zones s'effectuent au niveau de la commune. En tant qu'autorité compétente qui délivre les permis de construire, il vous incombe, conformément à l'art. 11a OLEI, de consulter la gestionnaire de la ligne à très haute tension avant d'accorder un permis de construire ou d'approuver un changement d'affectation.

Nous vous prions de bien vouloir nous signaler toute saisie de projets de construction à proximité de lignes à très haute tension (niveaux de tension 380/220 kV) pour lesquels il n'existe pas d'obligation de publier (comme par ex. des festivals, des installations temporaires de chantier, des structures temporaires et d'adaptation des cours d'eau), et toute saisie de modifications de plans de zones à l'adresse dbkm@swissgrid.ch. Pour les demandes de permis de construire à

proximité de lignes électriques, Swissgrid est tenue de vérifier qu'ils ne présentent pas un risque pour le réseau.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur notre campagne d'information «Comportement à proximité des lignes électriques», dans laquelle nous donnons des indications sur les prescriptions légales en vigueur pour la planification et la construction de bâtiments à proximité de lignes électriques. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le lien suivant www.swissgrid.ch/proximite-lignes, que nous vous invitons à publier sur votre site Internet et à transmettre, si nécessaire, à vos citoyennes et citoyens.

Tout en vous remerciant de votre soutien afin de protéger la population et garantir la sécurité de l'approvisionnement en Suisse, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Swissgrid SA



Remo Kunz
Head of Asset Related Contracts



Joshu Jullier
Communication Manager